

PROPRIÉTAIRES DE
LOCATIONS DE
VACANCES

BIEN CLASSÉ POUR BIEN LOUER



Cœur de Béarn

Faites classer
votre logement
de vacances...

POURQUOI ? COMMENT ?



POURQUOI :



LE CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME

Les avantages à être classé

01

JE RASSURE MES CLIENTS

Le classement par un organisme officiel est un gage de qualité pour les clients, il rassure et apporte une information sur le niveau de qualité offert.

02

JE PAYE MOINS D'IMPÔTS

Le régime fiscal micro-entreprise de BIC permet de bénéficier d'un abattement fiscal forfaitaire de 71 %, pour un seuil de revenu annuel d'activité de 80 500 € TTC.

03

J'ADHÈRE GRATUITEMENT À L'ANGV

En tant que meublé de tourisme classé vous bénéficiez, si vous le souhaitez, de l'affiliation gratuite à l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Certains clients cherchent absolument à utiliser leurs chèques vacances, tant développés dans les entreprises, pour régler leurs hébergements de vacances.

04

JE BÉNÉFICIE DE LA PROMOTION DE L'OT



COMMENT :



L'OFFICE DE TOURISME, ORGANISME OFFICIEL AGRÉÉ AU CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

Une nouvelle mission de l'Office de tourisme

Outre les missions traditionnelles d'accueil à Monein et Orthez, d'informations, de valorisation du patrimoine, de communication, et de promotion touristique, l'Office de tourisme est aujourd'hui agréé pour classer les meublés de tourisme depuis octobre 2017.

Cette nouvelle activité est possible grâce au passage d'un audit national, dont la démarche est suivie et validée par Atout France (organisme d'Etat du tourisme).

01 SERVICE CONSEIL

Vous cherchez une information ou un conseil sur la démarche de classement pour un hébergement dont vous êtes propriétaire, de l'aide pour aménager votre meublé : nous répondons à vos questions.

02 UNE VISITE

Nous venons visiter votre hébergement pour l'obtention d'un classement en meublé de tourisme.

03 UN CLASSEMENT

Nous délivrons, après visite, la décision de classement de votre meublé de tourisme valable pour 5 ans : 1, 2, 3, 4 ou 5 étoiles, en fonction du confort, de la surface habitable et des équipements.

04 UN RECLASSEMENT

Nous procédons aux visites quinquennales en vue de la conservation ou de l'évolution de votre classement.

TARIFS

Partenaires OT

150 € / meublé

110 € / meublé à partir de 3 meublés

Non Partenaires OT

180 € / meublé

160 € / meublé à partir de 3 meublés





POURQUOI CHOISIR L'OFFICE DE TOURISME :

Au plus près du territoire et des prestataires d'hébergement touristique, nous connaissons parfaitement les besoins et attentes touristiques de la clientèle venant en séjour. Nous avons aussi une plus grande réactivité locale pour vous conseiller.

Conscient de **l'importance de la qualité de l'offre d'hébergement pour gagner une nouvelle clientèle**, l'Office de tourisme Coeur de Béarn se positionne pour accompagner les propriétaires de meublés dans leur démarche de création ou d'amélioration et de classement en "meublé de tourisme".

Enfin si vous vous engagez à être partenaire de l'Office de tourisme pour 5 ans, vous pourrez bénéficier d'une subvention de la CCLO* à hauteur de :

- 40 % pour un reclassement
- 60 % pour un nouveau classement

* En fonction du budget disponible déjà engagé dans l'année



- 58 Rue du Commerce
64360 MONEIN
- 1 Rue des Jacobins
64300 ORTHEZ

CONTACTEZ NOUS :

05 59 12 30 40



Laura GRANDE
grande@coeurdebearn.com



Delphine VALLART
vallart@coeurdebearn.com